

L'ANGE GABRIEL,  
JOURNAL POLITIQUE, HISTORIQUE, LITTÉRAIRE, etc.

TRIDI, 3 Nivôse, An VIII.

*Tria sunt omnia, et ipsum ter in omnem partem se diffundit.* ARISTOT. l. 1. de Cælo.

*Reddition de la forteresse de Coni. - Dispositions prises à l'égard de la garnison. - Etablissements d'instruction publique formés en Danemark. - Gratification de Paul envers les soldats aux ordres de Suwarow. - Etat des troupes qui seront commandées par ce général, la campagne prochaine. - Fondemens à Ancône d'une marine autrichienne. - Séance du club des Whigs à Londres; opinion d'un des membres sur le 18. - Esprit de parti parmi les autorités helvétiques. - Nominations certaines de conseillers d'état. - Plainte des chouans sur le renouvellement des hostilités. - Demande du prince Charles pour que les paysans allemands soient traités comme les conscrits français. - Fureur civique d'un administrateur d'une commune du département de l'Ain. - Nouvelles diverses. - Variétés.*

Ce Journal, qui paroît tous les jours, est du prix modique de 11 francs pour trois mois; de 21 francs pour six mois; et de 40 francs pour un an franc de port. On sera libre de ne souscrire que pour un mois, en payant 4 fr. On envoie les lettres et l'argent, affranchis, à l'adresse du directeur de l'Ange Gabriel, rue du Cimetière-St. André-des-Arcs, n°. 9, à Paris.

DANEMARCK.

*Copenhague, 21 frimaire.* Le roi vient d'approuver le plan qui lui a été présenté en faveur des universités et des écoles; c'est l'établissement d'un séminaire ou collège, où l'on prépareroit des élèves pour les écoles vraiment dignes du nom de savantes. Le nombre des membres de ce séminaire est porté à vingt-cinq; on en formera dix à l'enseignement de la philologie ou érudition, dont nous continuons à faire peut-être trop de cas dans le Nord, tandis que vous autres vous la négligez peut-être trop; cinq destinés à l'enseignement de la religion et de l'anthropologie ou science de l'homme moral; cinq à l'enseignement de la géographie et de l'histoire, et les cinq autres à l'enseignement des mathématiques, de la physique, de l'histoire naturelle et des beaux arts.

RUSSIE.

*Petersbourg, 1er. frimaire.* S. M. l'empereur a accordé une gratification de deux roubles à chacun des soldats qui sont sous les ordres du général Suwarow, en récompense de la bravoure qu'ils ont montrée dans les différens combats qu'ils ont livrés à l'ennemi.

ALLEMAGNE.

*Duisbourg, 18 frimaire.* Les troupes prussiennes qui, à l'occasion de la descente des anglo-russes en Hollande, s'étoient approchées du Rhin, vont retourner dans leurs anciens cantonnemens. La plupart sont déjà en marche pour cette destination. Celles qui étoient venues de Wesel ici, pour couvrir la ligne de démarcation, y vont retourner; elles seront remplacées par un détachement de chasseurs.

*Ratisbonne, 21 frimaire.* Il paroît toujours certain que l'armée russe ne retournera point en Russie, et qu'elle ne dépassera pas les frontières de la Bohême et de la Moravie;

on assure même que soixante mille hommes sont en marche pour venir se réunir à cette armée, et qu'à l'ouverture de la campagne prochaine le général Suwarow aura sous ses ordres plus de 100 mille combattans.

(Des lettres de Lemberg annoncent en effet d'une manière positive, que déjà 16 mille hommes de troupes russes s'approchent des frontières de la Gallicie.)

*Francfort, 22 frimaire.* Les troupes autrichiennes après avoir pris possession de Manheim, se sont avancées le long du Rhin, en remontant vers Heidelberg: une division est venue jusqu'à Bruchsal, d'où elle est à portée de couvrir la forteresse de Philisbourg. Il ne paroît pas que les français aient envie d'y rien entreprendre contre cette place; leur projet est plutôt de repasser le Rhin dans les environs de Bâle, pour prendre les autrichiens à dos, et les obliger à la retraite.

*Manheim, 23 frimaire.* Il paroît, d'après des lettres de Paris, que le nouveau gouvernement français, sans avoir égard aux victoires des autrichiens en Italie, demande que l'on rétablisse la république cisalpine; et les engagemens pris envers les cisalpins par le général Bonaparte, à son départ de Milan, semblent être le motif de ces prétentions.

S. A. S. le général prince de Hohenlohe est arrivé ici cet après-midi. S. Ex. M. le comte de Starrai avoit hier son quartier-général à Rastadt.

*P. S.* Le général prince de Hohenlohe vient de recevoir la nouvelle officielle que le 11 la forteresse de Coni s'est rendue par capitulation. La garnison, forte de 3 mille hommes, est prisonnière de guerre. On a trouvé dans la place 180 pièces de canon.

La gazette de Kempten, du 11, annonce aussi que le 10 au soir il est passé par cette ville un courrier qui portoit cette nouvelle importante à S. A. R. l'archiduc Charles.

ITALIE.

Depuis la reddition d'Ancône, une partie des cisalpins, des romains et des napolitains, a rejoint volontairement l'armée impériale qu'elle va grossir. On a en outre trouvé dans cette place plusieurs articles précieux et des chefs-d'œuvres des arts que les français avoient enlevés dans le royaume de Naples et dans l'état de l'église. La prise d'Ancône est de la plus grande importance pour Venise et Trieste. Son port servoit de rendez-vous à une foule de cor-

saires qui fatiguoient le commerce maritime de ces deux villes. La belle artillerie qu'on a trouvée dans cette place est en route pour Venise. On y attend aussi l'escadre de seize vaisseaux de guerre, tant gros que petits, avec des augmentations; elle servira à jeter les fondemens d'une marine pour l'Autriche. La plupart des maisons commerçantes de juifs avoient pris part à un armement en course qui s'étoit formé à Ancone, et qui avoit fait éprouver une perte d'un million et demi de florins impériaux à la compagnie d'assurances de Trieste. On va les obliger à l'en indemniser. La première maison juive d'Ancone, Joseph Consoli, s'est déjà acquittée de sa quote-part. Les trois vaisseaux de ligne trouvés dans le port d'Ancone sont, le *la Harpe*, de 74 canons, le *Stengel*, de 64, et un autre de 64. Les assiégés ont coulé bas ce dernier.

*Venise*, 13 frimaire. Le 1er. de ce mois l'ouverture du conclave eut lieu dans la chapelle du couvent de l'Isle Saint-Georges. Le cardinal Albaut, doyen du sacré college, chanta la messe du Saint-Esprit. Après la cérémonie, les cardinaux se rendirent en grande pompe à la bibliothèque du couvent, et prêterent serment aux constitutions apostoliques sur l'élection du souverain pontife. Le cardinal doyen prononça ensuite un petit discours après lequel les cardinaux passerent dans leurs cellales, où ils reçurent les visites de diverses personnes. L'après-midi ils se réunirent ds nouveau, et les officiers du conclave prêterent en leur présence les sermens d'usage. Le soir, au son de la cloche, on exclut de l'enceinte tous ceux qui n'avoient pas le droit de rester dans le conclave, qui fut fermé avec les formalités ordinaires.

On apprend de Florence que L. M. le roi et la reine de Sardaigne firent, le 29 brumaire, un voyage à Arezzo, où elles visiterent les églises, et firent une offrande d'argent et de bijoux précieux à l'image de la vierge de Bon-Secours. Le 1er frimaire, L. M. retournerent à Florence. On ignore encore quand L. M. retourneront dans le Piémont.

#### ANGLETERRE.

*Londres*, 21 frimaire. Lord Moyra, qui avoit été nommé l'année dernière pour commander l'expédition sur les côtes de France, va, dit-on, être envoyé à Lisbonne pour une mission importante.

Dans le dernier banquet qui a eu lieu au club des *whights*, M. Erskine a donné formellement à entendre que la révolution qui venoit d'arriver en France seroit la dernière, et que ses principes étant ceux de la justice et de l'humanité, tant de fois réclamés par les puissances belligérantes, rien ne devoit plus empêcher de conclure une paix solide et honorable avec la république française. Au reste, déterminé à suivre l'exemple de son honorable ami, M. Fox, il a déclaré qu'il ne pouvoit que faire des vœux pour voir réaliser ses espérances: ainsi il y a tout lieu de croire qu'il ne prendra point de part aux débats du parlement.

Il paroit décidé aujourd'hui que Napper-Tandy et ses compagnons ne seront point jugés par une cour martiale; mais la situation où on les retient dans leur prison seroit pire que la mort même si elle duroit long-tems. On croit que le nouveau gouvernement de France fera en leur faveur des réclamations qui seront peut-être plus efficaces que les premières.

#### REPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

*Berne*, 17 frimaire. Depuis quelque tems on remarque avec peine que les membres des autorités helvétiques se livrent à l'esprit de parti. Nos législateurs avoient un cerele

(2)  
qui s'est divisé en deux; les séances des conseils commencent à offrir un côté droit et un côté gauche, et les discussions sont souvent assaisonnées de propos amers. On parle de quelques changemens; mais on ne peut pas en prévoir l'issue. Beaucoup de gens paroissent croire qu'un fédéralisme bien réglé et bien entendu est seul capable de réunir les helvétiques, et de parer aux inconvéniens qui résultent de localités, de langages et de mœurs diverses, et aussi des passions et des haines qui se sont si fort accrues dans ces derniers tems.

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*Strasbourg*, 27 frimaire. La garnison de Kell s'est avancée ces jours derniers jusqu'à Sonthem, en a délogé les ennemis, et y a établi son avant-garde.

*Avanches*, 26 frimaire. Le 18 au soir, deux envoyés du comte de Ruais, en cocardes blanches, se sont présentés au commandant de la place, avec une lettre où le comte de Ruais se plaint de nos hostilités, de la violation des personnes et des propriétés. Ils lui ont déclaré que le rangement des acquéreurs de biens nationaux étoit une des conditions de leur traité avec le général Hédouville, en respectant les biens patrimoniaux. Le commandant ne pouvant les croire, leur a demandé, et ils ont promis de donner les ordres pour suspendre les réquisitions jusqu'à ce qu'il eût reçu des renseignements du général, à qui il a dépêché une ordonnance. Ces envoyés ont, en attendant, débauché neuf jeunes gens, dont le fils du président du tribunal criminel. On leur promet qu'une fois amnistiés, comme chouans, ils n'auront plus rien à craindre.

*Saint-Lô*, 25 frimaire. Les chouans ont reparu jusqu'à 4 fois à Buais décadi dernier. Le 24, ils montoient la garde au milieu de la fore de Fougerolles.

Le 21, ils ont établi au Pont-Gilbert un poste de 20 à 30 hommes, avec ordre de recruter dans le bataillon de la Manche, où bientôt il ne restera plus que les officiers.

#### VARIÉTÉS.

Nous voyons donc luire enfin l'aurore du bon sens et de la raison; le retour du soleil, après une nuit épaisse et orageuse, ne produit pas une sensation plus agréable. Dans quelles ténèbres, dans quel abyme de dégradation étoit tombé le peuple le plus éclairé et le plus poli de l'Europe! Les dernières années du dix-huitième siècle n'auront rien à reprocher aux âges les plus barbares. Pas une idée saine, pas un principe de morale, pas une maxime raisonnable de politique, l'oubli de toute religion, l'éclipse totale de l'instruction publique, la corruption poussée au dernier degré, le vol et le brigandage érigés en système, l'honneur et la probité mis au rang des dupes, tous les nœuds de la société relâchés ou brisés, la propriété réduite en problème, l'industrie paralysée, le commerce anéanti, tous les nerfs du corps politique offensés, la jeunesse élevée au sein des plus pernicieux exemples, la postérité même menacée, avant que de naître, des plus terribles fléaux; tel est le cahos affreux dont nous commençons à sortir enfin. On remarque avec plaisir dans le nouveau gouvernement le mépris des préjugés révolutionnaires, le courage des idées justes, la sage hardiesse de la raison, la volonté jointe à la puissance de faire triompher le bon sens, d'arracher à l'erreur son masque et son sceptre, de renverser toutes les idoles auxquelles un fanatisme nouveau a sacrifié les intérêts de la nation, d'honorer et de consacrer la propriété à la face de ses ennemis, de faire rentrer dans le néant le vain fantôme de l'égalité, de tracer entre les citoyens des différences

nécessaires, de simplifier l'organisation de l'autorité, de braver les clameurs de ceux qui prétendent qu'un gouvernement est d'autant plus mauvais qu'il se rapproche davantage de l'unité.

Ce fond d'idées raisonnables et sensées étoit, pour ainsi dire, resté en dépôt, comme un trésor précieux, dans cette masse immense de citoyens qui n'a participé à la révolution que par ses souffrances : ce seroit faire injure au peuple français, de croire qu'il ait jamais été entêté de ces chimères absurdes qu'avoient rêvés des imaginations délirantes ; l'épidémie des fureurs révolutionnaires a été plus bornée qu'on ne pense ; la majorité des citoyens ne s'en est point ressentie, et le sens commun a toujours été le partage du plus grand nombre. C'est à ce sens commun si méprisé qu'il a fallu en revenir après dix années de démence de tout genre : l'esprit a épuisé toutes ses combinaisons, la métaphysique toutes ses subtilités, la politique tous ses systèmes, la folie même toutes ses chances, pour n'enfanter que des monstres ; quelques docteurs croyoient posséder seuls la science d'instituer et de gouverner les hommes ; et à leur grand étonnement ils ont pu voir, depuis le 18 brumaire, que la France avoit dans son sein des millions de législateurs et de politiques beaucoup plus sages qu'eux, puisque le gouvernement n'auroit eu qu'à consulter l'opinion publique, pour concevoir les salutaires réformes auxquelles il travailloit ; elle eût pu le guider au défaut de ses propres lumières et de ses sages intentions ; éclairée par l'expérience plus sûre que tous les raisonnemens, elle eût pu lui dicter ses actes les plus nécessaires ; et quelques pas qu'il fasse encore vers le bien et la perfection, il sera toujours devancé par ses vœux et par ses espérances ; les révolutionnaires sembloient ne se pas douter qu'ils nous donnoient tous les jours de grandes leçons de politique, et qu'ils formoient un peuple entier de publicistes profonds, par lequel ils ont fait résoudre le problème du gouvernement qui convient le mieux à la France.

Ce qui fut l'objet d'un affolement passager n'excite plus que le mépris et la risée ; les subtilités de la dialectique font place aux solides aperçus de la raison ; le recherché cède au naturel ; le beau n'est plus que le vrai ; l'esprit suit le flambeau du bon sens et non la lueur trompeuse de l'imagination ; sur les débris de tous nos fatras constitutionnels s'élève majestueusement un édifice simple, qui ne doit ses beautés qu'à ses proportions, où tout annonce l'unité de dessein, et la sagesse de l'architecte ; où tout est bien parce que tout est à sa place.

C'est ainsi que tout se simplifie dans notre politique ; la machine se débarrasse des rouages inutiles ; tout s'organise, tout s'épure, tout prend sa place, tout marche à la perfection ; les faux principes sont décriés ; les fondemens de l'ordre sont établis ; le bavardage sophistique est banni ; les sources des abus se ferment par degrés ; les nuages des préjugés philosophiques se dissipent ; la morale va reprendre ses droits et son éclat ; tout sortira des ténèbres et du cahos de la barbarie scientifique ; et s'il reste encore, dans la nouvelle organisation, quelques vestiges des derniers tems, le flambeau de la raison et de l'expérience ne tardera pas à les faire disparaître ; la tendance générale, la force des choses, la disposition des esprits nous entraînent maintenant au bien par une pente invincible ; il ne peut plus dépendre de quelques factieux de nous faire reculer vers l'abîme révolutionnaire ; un vent favorable enfle nos voiles, et nous pousse irrésistiblement vers le port ; et quand nous arriverons au but, nos philosophes reconnoîtront avec surprise que dans la politique, comme dans les arts, ce qu'il y a de meilleur et de plus désirable, est tou-

jours ce qui paroît le plus simple, le plus facile et le plus naturel.

P A R I S , 2 nivôse.

-- Il n'est pas probable que, comme l'ont annoncé plusieurs journaux, la constitution soit mise en activité le 3.

Les 31 conservateurs n'en ont encore nommé que 19 nouveaux. Parmi ces derniers on remarque les citoyens Regnier et Cretet, tous deux membres du conseil des anciens, déjà nommés conseillers d'état : ils auront à opter. Le citoyen Resnier, archiviste des relations extérieures, est aussi élu membre du sénat conservateur.

Ce corps se complète aujourd'hui par l'élection de dix autres membres. Il procédera ensuite à la nomination du tribunal, puis du corps législatif.

Nous ne craignons point d'annoncer comme certaines les nominations suivantes, pour le conseil d'état. Fourcroy, Réal, le général Brune, Champigny (ex-constituant), Devaine, Chaptal, Regnaud de Saint-Jean d'Angély (ex-constituant), Benezech (ex-ministre de l'intérieur), Pétiet (ex-ministre de la guerre), Tarbé (ex-ministre des finances), Emmery (ex-constituant), Jolivet (ex-conservateur-général des hypothèques), enfin Rœderer, Boulay de la Meurthe, Fleurieu, dont les nominations sont déjà connues.

Celles des citoyens Doucet, Daunou et Semonville, annoncées par plusieurs feuilles, ne sont pas confirmées. Le dernier a, dit-on, une autre destination.

Il paroît que le conseil d'état sera divisé en cinq sections, ayant chacune un président. Le traitement des membres est de 25 mille francs, et celui du président de 35. Il y a eu déjà une assemblée pour rédiger un règlement.

-- La mode a été pendant plusieurs jours, d'applaudir à la conduite des délégués des consuls dans les départemens ; aujourd'hui on s'inscrit contre les nominations qu'ils ont faites. Si dans tous les pays il faut du courage pour gouverner, en France, il faut une patience à toute épreuve. Laisse-t-on les citoyens nommer leur magistrats ? Les assemblées primaires ne sont que des arènes où les partis se battent, et dans lesquels le parti battu ne consent jamais à se reconnoître vaincu. Envoie-t-on des hommes pour nommer les magistrats que le peuple ne sait pas choisir ? Ces hommes sont des royalistes ou des jacobins qui ne consultent que leur opinion ; la plus grande grâce qu'on leur fasse, est de les déclarer foibles et capables de se laisser prévenir. Vous tous qui vous plaignez, rappelez-vous que vous vous êtes plaints également quant les choix ne dépendoient que de vous, et souffrez qu'un homme ait les mêmes défauts que la nation assemblée.

Le plus grand malheur qui puisse arriver à un peuple, est de perdre la docilité nécessaire pour être gouverné, sans acquérir les vertus indispensables pour se gouverner lui-même.

-- Les prisons se vident toujours, mais lentement.

-- Parmi les chagrins qu'a causés le 18 brumaire, celui d'avoir vu terminer par lui une querelle qui fut devenue plus célèbre que celle du lutrin, doit compter pour quelque chose. Un majestueux tilleul couvroit de sa verdure la jeune villageoise d'une petite commune du canton de l'Ain ; quelques unes de ses branches s'étoient desséchées ; une main inconnue en a débarrassé l'arbre qu'elles déparoisent. C'est une *piraterie*, dit le président de l'administration du canton, qui comptoit sur elles pour sa provision d'hiver ; et le voilà qui, transporté de la manie des hommes libres pour les dénonciations, veut dénoncer d'abord l'agent

pour avoir permis cette piraterie, ensuite les habitans pour ne l'avoir pas empêchée; et enfin, s'adressant à l'arbre lui-même dans la chaleur de son zèle civique, il lui dit: *Je te dénoncerai, malheureux, pour avoir permis qu'on te fit une pareille injure.* Il est très-vraisemblable que par l'effet des dénonciations qui avoient valu déjà au curé du lieu d'être déporté à Conanama, le tilleul l'eût été sur les rives de Sinamary.

— On demandoit en ma présence à un jacobin jaloux de conserver une place d'employé qu'il occupe dans les bureaux d'un ministre, s'il avoit signé l'acceptation de la nouvelle constitution. Hélas! oui, dit-il, *j'ai signé mon pot au feu.* Que de jacobins, que de patriotes dont tout le patriotisme est dans l'estomac!

— Vous tous, propriétaires et principaux locataires, vous fermerez vos portes à 8 heures du soir, depuis le 1er. brumaire jusqu'au 1er. germinal, et à 10 heures depuis le 1er. germinal jusqu'au 1er. brumaire, sous peine de 100 fr. d'amende; et tous les cafés, cabarets, etc. seront fermés à 10 heures en hiver, et à 11 heures en été. Traiteurs et restaurateurs, vous ne pourrez donner à manger après 11 heures, du 1er. brumaire au 1er. germinal, et après minuit du 1er. germinal au 1er. brumaire: c'est le bureau central qui le veut ainsi.

— Il y eut dernièrement une émeute à Thonon (Mont-Blanc); les autorités ayant voulu empêcher un prêtre de dire la messe ouvertement, une grande partie du peuple se souleva, et il y eut des voies de fait. Deux ou trois personnes ont péri.

— Le grand-conseil du corps législatif helvétique a décidé, le 14 frimaire, que les prémices ou dîmes seroient rétablies et perçues comme par le passé, au profit des ministres des cultes.

— On mande de Finale, le 13 frimaire, que l'ennemi, après avoir été battu sous Coni, s'est retiré dans la vallée du Tanaro. Les généraux Lemoine et Miollis cherchent à le corner.

— De Gènes, qu'on y avoit fait, dans la nuit du 15 au 16, beaucoup d'arrestations dont on ignore encore le motif, et que le 11, on avoit fusillé à la pointe du jour sur la place de la Cava six condamnés par la commission militaire, comme coupables d'avoir participé au plan contre-révolutionnaire. On a fait de très-bonne heure cette exécution, parce qu'on craignoit quelque mouvement de la part du peuple, révolté de voir renouveler en cette ville les tribunaux révolutionnaires.

— L'archiduc Charles comparent les paysans allemands de la levée en masse aux conscrits de France, demande qu'ils soient en tout traités comme les soldats autrichiens. Dans le cas où on les tueroit, après qu'ils se seroient rendu prisonniers, il annonce qu'il feroit fusilier un nombre égal de français. Depuis la révolution, toutes les lois de la guerre étant changées, on se trouve sans cesse dans la nécessité d'en faire d'autres; si la paix ne vient bientôt consoler l'humanité, il faudra faire un décret pour l'Europe entière, et ce décret ne contiendra que ce peu de mots: *Tous les hommes sont soldats.*

COMMISSIONS LEGISLATIVES.

Conseil des cinq-cents, Séance du 1er. nivôse.

Après avoir entendu Arnould au nom de la section des finances, la commission ouvre au ministre des finances un crédit de 28,417 fr., pour payer les traitemens arriérés

pendant l'an 7, des chefs et employés des bureaux du tirages des titres à Paris.

Les administrateurs de la Meurthe transmettent le procès-verbal de leur acceptation du nouvel acte constitutionnel, ils espèrent, avec toute la France, voir se réaliser par son secours toutes les espérances de bonheur et de gloire que les vrais amis de la liberté et de l'égalité ont pu concevoir pour la république.

Ils félicitent les commissions d'avoir consolidé cet ouvrage en plaçant à la tête du gouvernement des citoyens aussi recommandables par leurs vertus que par leurs talents, et un héros aussi redouté des ennemis de la république qu'estimé et chéri des français.

Ces administrateurs s'applaudissent de compter trois de de leurs concitoyens (Boulay, Jacqueminot et Regnier), dans le sein des commissions législatives, et d'être des premiers à remercier ces commissions d'avoir assuré la liberté et le bonheur public.

Mention honorable et impression.

Conseil des Anciens. Séance du 30 frimaire.

Divers résolutions sont sanctionnées; l'une accorde une pension à la famille du général Duphot, assassiné à Rome; l'autre concerne les rôles pour les contributions de l'an 8; la troisième est relative aux ingénieurs et aux élèves des écoles d'application qui sont de l'âge de la réquisition et de la conscription.

Séance du 1er. nivôse.

La commission a reçu et approuvé de suite trois résolutions.

La première ouvre au ministre des finances un crédit de 28,417 fr. pour payer les traitemens arriérés pendant l'an 7, des chefs et employés du bureau du tirage des titres à Paris.

La seconde autorise le ministre des relations extérieures à disposer de la somme de 676,903 francs pour les dépenses des Français détenus dans le Levant et en Barbarie, pour acquitter les indemnités accordées à la légation de Rastadt, et pour les dépenses occasionnées par la translation des archives du département des relations extérieures.

La troisième concède au citoyen Sieyes, à titre de récompense nationale, un des domaines à la disposition de l'Etat.

Bourse du 2 nivôse.

Amsterdam. . . . .	Gènes. . . . . 4 f. 50 c.
Cour. . . . . 56 5/8 57 5/8	Livourne. . . . .
Hambourg. . . 191 1/2 189 1/2	Bâle . . . . . 3/4 p. 1 3/4 p.
Madrid. . . . . 7 f. 25 c.	Lausanne. . . . .
Cadix. . . . . 7 f. 25 c.	
Lyon. . . . . pair 25 j.	Bordeaux. . . . . 1 pert. à v.
Marseille. . . . . pair 30 j.	Montpellier. . . . . pair. 25 j.
Café Martinique. 2 f. 85 c.	— d'Anvers. . . . . 2 f. c.
S. Dominique . . 2 f. 60 c.	Savon de Marseille. 1 f.
Sucre d'Orléans. 2 f. 5 c.	Eau-de-vie 3/16. . 325 à 330 f.
Rent. pr. 12 f. 50 c.	Bon 114. . . . . f.
Tiers con. 19 f. 63 c.	Bons d'arrérage 93 f. 50 c.
Bons 213 1 fr. 3 c.	Act. de la caisse des rent. 69 f. 50
B. 3/4.	

Spectacles du 3 nivôse.

THEATRE MONTANSIER-VARIETES. L'Intendant comédien, François et Rouffignac, le vieux Bon-homme, Rioco.